

Mouvement intra départemental 2022 – ANNEXE 2

CATÉGORIES DE POSTES ET DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES

POSTES OUVERTS A TOUS LES ENSEIGNANTS SANS CONDITION PARTICULIERE		
NATURE DE SUPPORT	INTITULE	
ENSEIGNANT CLASSE PREELEMENTAIRE Sans spécialité	Adjoint en école maternelle ou en école primaire	L'enseignant nommé sur ce support en école <u>primaire</u> peut enseigner sur un niveau élémentaire, la répartition interne des classes étant décidée en conseil des maîtres. L'étiquetage des postes - « adjoint classe préélémentaire » ou « adjoint classe élémentaire » ne reflète pas toujours le niveau de la classe, il convient de se renseigner auprès du directeur du niveau de classe.
ENSEIGNANT CLASSE ELEMENTAIRE Sans spécialité	Adjoint en école élémentaire ou en école primaire	L'enseignant nommé sur ce support en école <u>primaire</u> peut enseigner sur un niveau préélémentaire, la répartition interne des classes étant décidée en conseil des maîtres. L'étiquetage des postes « adjoint classe préélémentaire » ou « adjoint classe élémentaire » ne reflète pas toujours le niveau de la classe, il convient de se renseigner auprès du directeur du niveau de classe.
TIULAIRE DEPARTEMENTAL Sans spécialité	Brigade Formation Continue - BFC et Remplacement stage long Rattachement : <u>DSDEN – Charleville- Mézières - 0089999A</u> (dans MVT1D – sélectionner la nature de support : titulaire départemental puis la commune de CH MEZ .- puis DSDEN 0089999A)	Implantés au niveau de la DSDEN des Ardennes Remplacement des maîtres en stage de formation continue ou en formation initiale (formation CAPA/ASH) et en second temps dans les circonscriptions. Les personnels sont rattachés à une école – Ce rattachement administratif peut varier d'une année scolaire sur l'autre.
TIULAIRE DEPARTEMENTAL Sans spécialité	Brigade de remplacement des circonscriptions Rattachement : Dans chaque circonscriptions d'IEN	Implantés au niveau de chaque IEN. <u>Mission</u> : remplacement des maîtres indisponibles, en congés longs - postes vacants en cours d'année scolaire. <u>Zone couverte</u> : en principe, circonscription ou département suivant les nécessités de service. Les personnels sont rattachés à une école de la circonscription – Ce rattachement administratif peut varier d'une année scolaire sur l'autre.
TIULAIRE DEPARTEMENTAL Sans spécialité	Brigade de remplacement REP+ Rattachement : Dans les écoles REP+	Implantés dans des écoles REP+, <u>Mission</u> : Remplacement sur les écoles du REP+ et participation aux projets spécifiques du secteur.

<p>TIULAIRE REMPLACANT ASH</p>	<p>Brigade ASH Rattachement : établissements spécialisés + 1 poste auprès de la circonscription ASH</p>	<p>Implantés dans les établissements spécialisés + 1 autre de l'IEN ASH remplacement sur les postes de l'adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés, y compris les SEGPA pour l'ensemble du département – Rattachement dans les établissements spécialisés + 1 poste auprès de l'IEN ASH</p>
<p>TIULAIRE REMPLACANT Sans spécialité</p>	<p>Zone d'intervention localisée - ZIL Rattachement : Dans les écoles</p>	<p>Poste de remplacement rattaché à une école – Remplacement en priorité sur une zone réduite et pour des congés courts – Autres remplacements si nécessité du service</p>
<p>TITULAIRE DE SECTEUR Sans spécialité</p>	<p>Titulaire Secteur</p>	<p>Poste rattaché auprès d'une circonscription – Le poste est obtenu à titre définitif. Les enseignants sont délégués à l'année sur des rompus de services vacants (ex : décharge de direction, temps partiel, etc ...). Ces couplages de services pourront être modifiés chaque année scolaire.</p>
<p>COMPENSATION DECHARCHE DE DIRECTEUR Sans spécialité</p>	<p>Décharge de directeur d'école maternelle, élémentaire ou primaire et d'application</p>	<p>Seules les décharges totales sont attribuées à titre définitif .</p>
<p>COMPENSATION DECHARGE MAITRE FORMATEUR Sans spécialité</p>	<p>Décharge des maîtres formateurs</p>	<p>Postes implantés dans les écoles d'application. <u>Mission première</u> : décharge des maîtres formateurs Un service de décharge correspond au remplacement de plusieurs maîtres.PEMF <u>Mission modifiée</u> si le service n'est pas complet, les maîtres ont alors les mêmes missions que les brigadiers des circonscriptions : <input type="checkbox"/> Occupation des postes vacants : postes non pourvus au mouvement des maîtres formateurs (le maître de la décharge n'assure pas la fonction). <input type="checkbox"/> Autres missions : selon la vacance de leur service, ils seront appelés pour assurer leur service sur des supports fractionnés.</p>



POSTES A EXIGENCES PARTICULIERES - Nécessité de posséder une certification, un titre professionnel et/ou une liste d'aptitude – La plupart de ces postes peuvent être demandés également par des enseignants ne possédant pas ces qualifications pour une nomination à titre provisoire – Cette indication est indiquée le cas échéant.

NATURE DE SUPPORT	INTITULE	EXIGENCES PARTICULIERES
UNITE PEDAGOGIQUE ELEVE ALLOPHONE ARRIVANT Accueil primo arrivants	classe d'initiation à effectif variable : enfants allophones	Ouvert à tous les enseignants mais priorité aux enseignants qui disposent de la certification complémentaire en français langue seconde. Peut intervenir sur plusieurs écoles. L'enseignant ne possédant pas cette certification sera nommé à titre provisoire.
DIRECTEUR D ECOLE Direction + Nbre de classes	Directeur d'école élémentaire – maternelle et d'école d'application	<p>Accessible à titre définitif aux titulaires d'un emploi de direction, aux maîtres inscrits sur la liste d'aptitude de directeur d'école de deux classes et plus valable trois années, aux directeurs ayant occupé durant leur carrière pendant 3 ans un poste de direction 2 classes et plus, après inscription sur la liste d'aptitude.</p> <p><u>Particularité pour les écoles de 10 classes et 11 classes : Un avis favorable de l'IEN sera nécessaire.</u></p> <p>Accessible également pour les enseignants non-inscrits sur la liste d'aptitude sous réserve de l'avis favorable des IEN pour une nomination à titre provisoire.</p> <p>Pour les écoles d'application : Accessible aux maîtres titulaires de l'emploi de direction de l'école d'application ou inscrits sur la liste d'aptitude académique pour la direction d'école annexe ou d'application établie au titre de l'année en cours.</p>
DIRECTEUR D'ETABLISSEMENT SPECIALISE Direction + Nbre de classes	Directeur établissement spécialisé	Accessible aux maîtres titulaires de l'emploi ou inscrits sur la liste d'aptitude académique pour la direction du CMPP.
ENSEIGNANT CLASSE APPLICATION ELEMENTAIRE Classe d'application	Maître formateur, adjoint élémentaire en école d'application ou dans des écoles appartenant au réseau des maîtres formateurs qui interviennent, dans la formation initiale et continue des maîtres	Accessible aux maîtres titulaires de cet emploi ou aux maîtres nouvellement titulaires du titre de spécialisation - CAFIPEMF (Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Instituteur Maître Formateur) ou équivalent.
ENSEIGNANT CLASSE APPLICATION PREELEMENTAIRE Classe d'application	Maître formateur adjoint maternelle	Accessible aux maîtres titulaires de cet emploi ou aux maîtres nouvellement titulaires du titre de spécialisation - CAFIPEMF (Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Instituteur Maître Formateur) ou équivalent.

Postes relevant de l'ASH		
ULIS ECOLE ULIS UE troubles fonctions cognitives	ULIS Ecole Troubles Fonctions Cognitives	Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire CAPA-SH -CAPPEI <i>Accessible aussi pour les enseignants non spécialisés pour une nomination à titre provisoire</i>
UNITE D'ENSEIGNEMENT ELEMENTAIRE Ulis UE troubles fonctions auditives	Classe en établissement spécialisé Troubles Fonctions Auditives	Enseignement auprès d'enfants et adolescents handicapés auditifs CAPA-SH -CAPPEI <i>Accessible aussi pour les enseignants non spécialisés pour une nomination à titre provisoire</i>
UNITE D'ENSEIGNEMENT ELEMENTAIRE Ulis UE troubles fonctions visuelles	Classe en établissement spécialisé Troubles Fonctions Visuelles	Enseignement auprès d'enfants et adolescents handicapés visuels CAPA-SH -CAPPEI <i>Accessible aussi pour les enseignants non spécialisés pour une nomination à titre provisoire</i>
UNITE D'ENSEIGNEMENT ELEMENTAIRE Ulis UE troubles fonctions motrices et maladies invalidantes	Classe en établissement spécialisé Troubles fonctions Motrices et Mal. Invalidantes	Enseignement auprès d'enfants et adolescents handicapés mentaux ou moteur CAPA-SH -CAPPEI <i>Accessible aussi pour les enseignants non spécialisés pour une nomination à titre provisoire</i>
UNITE D'ENSEIGNEMENT ELEMENTAIRE Ulis UE troubles fonctions cognitives	Classe en établissement spécialisé Troubles Fonctions Cognitives	Enseignement à des enfants présentant des troubles du comportement à dominante psychologique CAPA-SH -CAPPEI <i>Accessible aussi pour les enseignants non spécialisés pour une nomination à titre provisoire</i>
UNITE D'ENSEIGNEMENT ELEMENTAIRE Ulis UE troubles fonctions psychiques	Classe en établissement spécialisé Troubles psychiques	Enseignement à des enfants présentant des troubles du comportement à dominante psychique. CAPA-SH -CAPPEI <i>Accessible aussi pour les enseignants non spécialisés pour une nomination à titre provisoire</i>
RESEAU D AIDE A DOMINANTE Rased aide à dominante pédagogique	Poste RASED dominante pédagogique	Action pédagogique en réseau d'aides spécialisées CAPA-SH -CAPPEI <i>Accessible aussi pour les enseignants non spécialisés pour une nomination à titre provisoire</i>
ENSEIGNANT 1ER DEGRE DE SEGPA Enseigner en segpa ou en erea	Classe spécialisée en collège - SEGPA	Enseignement auprès d'enfants et adolescents en difficulté scolaire CAPA-SH -CAPPEI <i>Accessible aussi pour les enseignants non spécialisés pour une nomination à titre provisoire</i>
RESEAU D AIDE A DOMINANTE Rased aide à dominante relationnelle	Poste RASED Dominante relationnelle	Affectation dans un réseau d'aides spécialisées CAPA-SH -CAPPEI

POSTE A EXIGENCES ET A PROFIL PARTICULIER – ACCES APRES COMMISSION D'ENTRETIEN - CF FICHES DE POSTE

NATURE DE SUPPORT	INTITULE	
CONSEILLER PEDAGOGIQUE IEN (1d) sans spécialité	Conseiller pédagogique généraliste	Etre titulaire du CAFIPEMF
	Conseiller pédagogique pour l'adaptation scolaire et la scolarisation des élèves handicapés (IEN ASH)	Etre titulaire du CAFIPEMF et titulaires d'un titre de spécialisation de l'A.S.H.
	Conseiller pédagogique Formation initiale et continue	Etre titulaire du CAFIPEMF
	Conseiller pédagogique Education prioritaire	Etre titulaire du CAFIPEMF
	Conseiller pédagogique en maternelle	Etre titulaire du CAFIPEMF
CONSEILLER PEDAGOGIQUE ARTS VISUELS sans spécialité	Conseiller pédagogique départemental en arts visuels	Etre titulaire du CAFIPEMF - option arts plastiques
CONSEILLER PEDAGOGIQUE POUR L'EPS sans spécialité	Conseiller pédagogique en EPS auprès des IEN	Être titulaire du CAFIPEMF - option EPS
CONSEILLER PEDAGOGIQUE EDUCATION MUSICALE Sans spécialité	Conseiller pédagogique départemental en musique	Etre titulaire du CAFIPEMF - option musique
Fonction administrative exceptionnelle Sans spécialité	Chargé de mission Formation continue 1 ^{er} degré	Rattaché à la DSDEN 08 – 0089999A
Fonction pédagogique exceptionnelle Animateur pédagogique	Chargé de mission « sciences »	Rattaché à la DSDEN 08 – 0089999A (poste vacant)
	Chargé de mission « prévention et sécurité »	Rattaché à la DSDEN 08 – 0089999A (poste susceptible d'être vacant)
	« Chargé de mission « arts et culture »	Rattaché à la DSDEN 08 – 0089999A (poste susceptible d'être vacant)
ANIMATION SOUTIEN COORDINATION REP	Coordonnateur de Réseau de en Education Prioritaire	Rattaché dans des écoles REP – secteur d'intervention en Education Prioritaire
ANIMATION SOUTIEN Sans spécialité	Chef de projet de la Cité Educatrice	Poste rattaché à l'école des Haybions – Charleville-Mézières (IEN Charleville-Mézières 1)

ANIMATEUR INFORMATIQUE Technologies et ressources éducatives	ERUN (Enseignants référents pour les usages du numérique)	1 poste par circonscription d'IEN
DIRECTEUR D'ECOLE Sans spécialité + Nbre de classes	Ecoles relevant du dispositif REP+	Accessible à titre définitif aux titulaires d'un emploi de direction, aux enseignants inscrits sur la liste d'aptitude de directeur d'école de deux classes et plus (valable trois années), aux directeurs ayant occupé durant leur carrière un poste de direction 2 classes et plus pendant 3 ans, après inscription sur la liste d'aptitude.
 nouveau DIRECTEUR D'ECOLE Sans spécialité + Nbre de classes (12 classes et plus)	Ecoles de 12 classes et plus Direction avec une décharge totale	Accessible à titre définitif aux titulaires d'un emploi de direction, aux enseignants inscrits sur la liste d'aptitude de directeur d'école de deux classes et plus (valable trois années), aux directeurs ayant occupé durant leur carrière un poste de direction 2 classes et plus pendant 3 ans, après inscription sur la liste d'aptitude.
ENSEIGNANT 1 ^{ER} DEGRE REFERENT sans spécialité	Enseignant référent	Postes implantés dans un collège de secteur – mission de suivi de la scolarisation des élèves handicapés sur les deux niveaux d'enseignement du 1 ^{er} et 2 nd degré. Nécessité d'être titulaire d'un titre de spécialisation de l'ASH.
ENSEIGNANT 1 ^{ER} DEGRE MAD MDPH Sans spécialité	Référent enfant	Mise à disposition de la MDPH des Ardennes.
SPECIALISE COORDONNATEUR sans spécialité	Secrétaire de la CDOEA Coordonnateur Handiscol 50% Coordonnateur PIAL 50%	Implanté auprès de l'IEN ASH Coordination de l'aide à la scolarisation des élèves handicapés. + Coordination du Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé Implanté auprès de l'IEN ASH
ULIS COLLEGE Ulis ue troubles fonctions cognitives ULIS LYCEE PROFESSIONNEL Ulis ue troubles fonctions cognitives	Enseignant en unité localisée pour l'inclusion scolaire en collège ou en lycée professionnel	Postes implantés dans un collège ou lycée dans le second degré Nécessité d'être titulaire du CAPA/SH ou CAPPEI Postes accessibles également aux enseignants du second degré et aux enseignants non spécialisés pour une affectation à titre provisoire
UNITE D'ENSEIGNEMENT MATERNELLE Ulis ue troubles du spectre autistique	Poste en unité d'enseignement autisme	2 postes dans le département Implantation : Ecoles primaires de DONCHERY et ROCROI Mendès France
SPECIALISE COORDONNATEUR Ulis ue troubles du spectre autistique	Référent départemental Autisme	Nécessité d'être titulaire du CAPPEI (ou son équivalent), de tout autre diplôme certifiant sur l'Autisme. Implanté auprès de la DSDEN – 0089999A
UNITE D'ENSEIGNEMENT ELEMENTAIRE Ulis ue troubles du spectre autistique	DAR – poste d'autorégulation	 Création 2022 : 1 poste dans le département Implantation : école primaire le Petit Jour de MONTCY/NOTRE DAME Poste proposé à tout enseignant même non spécialisé

